

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire portant sur le budget 2019** du conseil municipal tenue le **19 décembre 2018 à 20 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Madame Sandra Cardin, conseillère district # 3, et Monsieur Maxime Villemaire, conseiller district # 6, sont absents.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-12-374

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) aux membres absents.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement 623-2018 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019
3. Adoption des budgets « Activités de fonctionnement (AF) » et « Activités d'investissements (AI) 2019 »
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)
5. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-12-375

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2018

2. **Adoption du Règlement 623-2018 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019**

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont tous deux été présentés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 décembre 2018;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet;

Considérant que le maire mentionne que ce règlement a pour objet le budget et la taxation 2019.

2018-12-376

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Règlement 623-2018 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019*, comme ci au long rédigé.

Un document concernant les revenus et dépenses ainsi que les taux de taxation 2019 est disponible pour les gens présents dans l'assistance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Madame Sandra Cardin arrive à 20 h 05.*

~~~~~

3. **Adoption des budgets « Activités de fonctionnement (AF) » et « Activités d'investissements (AI) 2019 »**

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2019, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

2018-12-377

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les budgets *Activités de fonctionnement (AF)* et *Activités d'investissements (AI)* pour l'année 2019 tels que présentés.

ADOPTÉE.

~~~~~

4. **Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)**

**Considérant** que l'article 953.1 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations;

**Considérant** qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2018-12-378

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2018

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisation pour les années 2019, 2020 et 2021 tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

5. Période de questions des contribuables

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 14, l'ordre du jour est épuisé.

2018-12-379

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée